



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

VALIDE PAR L'AG DU 14 JUIN 2025

Une association pour protéger la nature et le cadre de vie

Bien vivre dans le Perche est un espace de réflexion et d'action réunissant des personnes de tous horizons. Elle compte 180 adhérents, dont une équipe entièrement bénévole qui anime la vie associative et met en place les actions. En 2024, grâce à votre soutien et à votre engagement, nous avons pu accomplir de nombreuses actions, dont vous trouverez ici une présentation synthétique¹.

1. Notre quatrième année de vie (inter) associative

- Le 22 juin 2024 a eu lieu la deuxième Assemblée Générale de l'association, à Saint-Mard-de-Réno : 49 membres ayant droit de vote (cotisation à jour) ont été présents (25) ou représentés (24). Nous avons fait un point sur le chemin parcouru en 2023, dans le compagnonnage avec d'autres organisations, et discuté ensemble sur les actions en cours et les projets à venir².
- Concernant les partenariats, en 2024 notre association a participé à la création d'un collectif réunissant des associations œuvrant pour la protection de l'environnement et la transition écologique dans le Perche : Air du Perche, Bien vivre dans le Perche, Mortagne en Transition et Perche Avenir Environnement. A la fin de l'année, le collectif a été rejoint par l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Haute Vallée de Huisne. Nous avons travaillé sur des dossiers communs (dont notamment la Voie Verte) et préparé la Semaine pour les Alternative aux Pesticides, que nous avons organisé dans le Perche du 20 au 30 mars 2025.
- Bien vivre dans le Perche continue à agir au sein du collectif inter-associatif autour de la méthanisation constituée en 2021, avec Air du Perche, Perche Avenir Environnement, la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement).
- En 2024, notre association a également agi pour protéger la Voie Verte, au sein d'un collectif de huit associations de protection de l'environnement et du patrimoine : Air du Perche, A.R.B.R.E.S., Bien Vivre dans Le Perche, Mortagne en Transition, Patrimoine et Paysage du Cœur du Perche, Perche Avenir Environnement, Sites et Monuments et le GRAPE.
- Nous avons également travaillé en partenariat avec FNE Normandie et l'association L214 et développé une collaboration avec deux membres du collectif les Naturalistes des Terres.

¹ Plus d'infos sur notre site web, dans les rubriques « [Nos actions](#) » et « [On parle de nous](#) ».

² Les documents validés par l'AG (rapport d'activité, rapport financier, comptes de l'association...) sont disponibles sur notre site web, dans la rubrique « [Qui sommes-nous ?](#) ».

1. Méthanisation en Normandie : entre gel, dégel... et regel ?

- Mi-mars 2024, la Région Normandie a annoncé le dégel des subventions régionales destinées à la méthanisation évoquant un engagement de la Préfecture de la Région à inspecter 25 installations par an, alors que la Normandie en compte 200. Cette décision a été actée par la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie le 15 avril.
- La décision de geler les subventions, annoncée en novembre 2023, était un geste fort adressé à l'Etat exigeant que ses services remplissent leurs obligations en matière de contrôle. C'est pourquoi ce dégel est un très mauvais signal : la promesse de la Préfecture étant très en dessous des obligations réglementaires, la Région vient cautionner le fait que l'Etat ne remplit pas son rôle de contrôleur. Pire, elle propose de s'y substituer et de financer l'engagement de sociétés privées pour le faire. De plus, les contrôles promis sont très insuffisants et leur efficacité pose question, compte tenu de la méthode annoncée.
- Notre association a cosigné un communiqué de presse³, qui a été publié par le journal Le Perche au mois de mai⁴. Nous avons dénoncé cette décision regrettable avec 9 organisations de la société civile : le Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable (CSNM), la Confédération Paysanne de l'Orne, la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) et les associations Sites et Monuments, Air du Perche, Bien vivre dans le Perche, Hérissons Masqués de Nécy et Perche Avenir Environnement.
- En 2025, il y a eu un rebondissement au sujet des subventions, avec l'annonce d'un arrêt qui, nous l'espérons, sera définitif. On vous en parle dans les perspectives, à la fin de ce rapport.

Actu > Normandie > Orne

Méthanisation en Normandie : ils ne sont pas convaincus par la hausse des contrôles

Paysans, associations et scientifiques ne jugent pas suffisantes les mesures de contrôles annoncées par la Région, qui reprend les dossiers de subventions à la méthanisation.



Les installations de méthanisations seront contrôlées notamment après une étude documentaire par les services de l'Etat.
©Archives/Le Perche

³ Cf. : Communiqué de presse : « [Dégel des subventions à la méthanisation en Normandie : un regrettable retour en arrière](#) ».

⁴ Le Perche, « [Méthanisation en Normandie : ils ne sont pas convaincus par la hausse des contrôles](#) ».

2. Méthaniseurs dans le Perche : la lutte continue !



Un méthaniseur installé dans le Perche ornaï est suspecté d'être à l'origine d'une pollution d'un cours d'eau. | OUEST-FRANCE

- Le 1er mars la Préfecture de l'Orne a fait état d'une suspicion de pollution de la Villette à Corbon, suite à l'épandage de digestat du méthaniseur de Courgeon. Avec d'autres associations, Bien vivre dans le Perche s'est mobilisée pour alerter les médias. Avec nos partenaires, nous réfléchissons aux actions à mener en relation à cette pollution, tout en sachant que fin 2023 nous avons déjà sollicité la Préfecture au sujet de cette installation, sans obtenir de réponse⁵. Une procédure est à priori engagée, mais nous n'avons pas accès au dossier.
- Le Tribunal Administratif de Caen a tranché dans les procédures que nous avons initiées, avec d'autres associations et des riverains, contre les trois projets de méthanisation de Saint-Mard-de-Réno et celui d'Eperrais⁶.
 - Du côté de Saint-Mard-de-Réno, pour le projet de la Chersonnière, le Tribunal Administratif de Caen a décidé d'un « sursis à statuer », accordant aux porteurs de projet 3 mois pour demander un permis rectificatif. Les juges nous ont donc donné raison sur des irrégularités que nous avons soulevées, tout en considérant qu'elles étaient « régularisables ». Le tribunal a statué sur ce dossier en 2025, annulant l'autorisation contestée, le permis rectificatif n'ayant pas été déposé⁷.
 - Les juges ont rejeté notre demande d'annulation du permis de construire pour les 2 autres projets de Saint-Mard-de-Réno et pour celui d'Eperrais. Quant à l'autorisation environnementale de ce dernier projet, le Tribunal est allé à l'encontre de l'avis du rapporteur public qui, nous donnant raison sur la question de l'information et la participation du public, en avait demandé l'annulation.
- Du côté de Chemilli, le 10 juin, le Tribunal Administratif de Caen a annulé l'autorisation environnementale accordée au projet porté par 8 exploitants agricoles, la Coopérative Agricole de Bellême et TE 61 (Syndicat départemental des communes électrifiées de l'Orne).

⁵ La lettre est accessible en ligne suivant [ce lien](#).

⁶ Cf. : Ouest France : « [Méthanisation dans le Perche : le tribunal administratif déboute des associations opposantes](#) ».

⁷ Cf. : Le Perche : [La justice rejette un projet de méthaniseur dans l'Orne « pour manque de régularisation »](#), et Ouest France : [Méthanisation dans le Perche : le tribunal administratif de Caen annule un permis de construire](#).

- Cette décision de justice prouve le bien-fondé de la procédure contentieuse engagée par les associations partenaires membres du collectif inter associatif. La nouvelle a été diffusée par Ouest France⁸ et Le Perche⁹.
- Malheureusement, les porteurs du projet ont décidé de faire appel devant la Cour d'Appel de Nantes et nos partenaires ont été obligés à s'engager dans une nouvelle procédure pour défendre la décision de première instance.

Accueil > Normandie > Chemilli

Projet de méthaniseur à Chemilli : retour à la case départ pour l'entreprise Perche Methagri

Le tribunal administratif de Caen a annulé l'autorisation environnementale qui avait été délivrée par la préfecture de l'Orne à l'entreprise Perche Methagri pour construire une nouvelle unité de méthanisation à Chemilli, dans le Perche. Les juges ont donné raison aux trois associations percheronnes qui s'opposent au projet et condamné l'État à leur verser 1 500 €.

 Ouest-France
Anne-Emmanuelle LAMBERT.
Publié le 18/06/2024 à 18h31

Abonnez-vous



LIRE PLUS TARD



PARTAGER

Newsletter Alençon

Chaque matin, recevez
toute l'information
d'Alençon et de ses
environs avec Ouest-
France



Plusieurs projets d'installation de méthaniseurs sont en cours dans l'Orne, mais celui de Chemilli vient de connaître un sérieux coup de frein (photo d'illustration). | ARCHIVES OUEST-FRANCE

⁸ Ouest France : « [Projet de méthaniseur à Chemilli : retour à la case départ pour l'entreprise Perche Methagri](#) ».

⁹ Le Perche : « [Méthanisation à Chemilli : le préfet avait validé, la justice a retoqué le projet !](#) ».

3. Voie Verte : une année sur le front !

- Depuis janvier 2024, Bien vivre dans le Perche aux côtés d'autres associations (Air du Perche, A.R.B.R.E.S, GRAPE, Mortagne en Transition, Patrimoine et Paysage eu Cœur du Perche, Perche Avenir Environnement et Sites et Monuments) s'est mobilisé pour dénoncer les dommages causés par le chantier d'élagage : au prétexte d'entretien sanitaire et de mise en sécurité, les haies de la Voie Verte ont été saccagées. De plus, le 12 mars le Département de l'Orne a annoncé un projet de goudronisation du tronçon traversant la CDC du Pays de Mortagne au Perche, malgré l'opposition de la population, des associations et de certains élus¹⁰.
- Face à cette situation, le collectif inter-associatif a sollicité le Département pour une visite sur site réalisée en février puis, en mars, a écrit une lettre au Président du Conseil Départemental¹¹ restée sans réponse. C'est pourquoi début mai les associations ont déposé une demande d'annulation de la décision de goudronner la Voie Verte et plaidé à nouveau pour la création d'un Comité citoyen pour la gestion de la Voie Verte¹².
- A l'occasion du 14ieme anniversaire de la Voie Verte, le collectif inter-associatif a lancé une pétition qui a obtenu plus de 1100 signatures et organisé le 15 juin une « rando-manif » sur la commune de Saint-Langis-Les-Mortagne, à laquelle ont participé une soixantaine de personnes malgré le temps pluvieux¹³. La marche a été ponctuée par les interventions d'Alexis Arcanger, arboriste grimpeur, qui ont permis aux participants de prendre la mesure du désastre et de discuter avec lui des actions qui pourraient être réalisées pour réparer ou remédier.



¹⁰ Cf. : Le Perche : [Voie verte du Perche : les associations réclament une « véritable consultation ».](#)

¹¹ Accessible en ligne suivant [ce lien](#).

¹² Vous pouvez lire [notre lettre](#) sur notre site web.

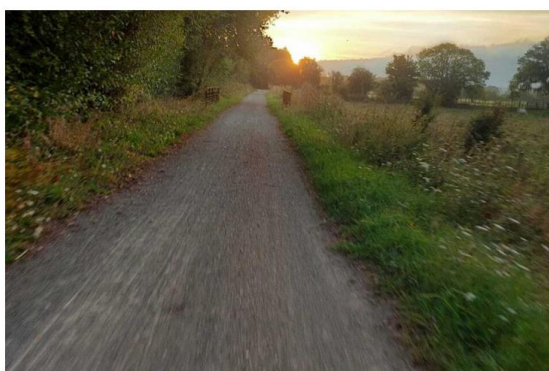
¹³ Cf. : Ouest France : [60 personnes manifestent contre la pose de goudron sur la voie verte à Saint-Langis-lès-Mortagne.](#)

- Début septembre, avec nos partenaires, nous avons attaqué en justice la décision du Département de l'Orne de poser un enrobé bitumeux entre Mauves-sur-Huisne et La Mesnière¹⁴.
- Nous avons aussi demandé à la Préfecture de vérifier si toutes les autorisations environnementales avaient été sollicitées et, dans le cas contraire, de mettre en demeure le Département de suspendre les travaux le temps de demander et obtenir ces autorisations¹⁵.
- Malgré ces actions, le Département a confirmé le début du chantier de goudronnage à partir du 30 septembre. Sans réponse de la Préfecture, avec les autres associations du collectif, nous avons été contraints d'engager une procédure en urgence (un « référé liberté ») auprès du Tribunal Administratif de Caen. Le 2 octobre, le juge des référés a suspendu le chantier considérant que le projet était susceptible d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement¹⁶.
- Le Département a fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat. Par une ordonnance du 22 octobre un magistrat, statuant en urgence, a annulé la décision du Tribunal Administratif de Caen, ce qui autorise la reprise des travaux¹⁷.
- Avec les autres associations requérantes, nous avons décidé de poursuivre la procédure initiée en septembre devant le Tribunal Administratif de Caen, espérant que les juges nous donneront raison. A la fin de l'année le Département a présenté un mémoire en réponse auquel nous avons répondu cet hiver 2025.
- Néanmoins, cette procédure n'étant pas suspensive, le chantier a pu reprendre en mars 2025 et ce malgré un autre recours en urgence que nous avons présenté avec nos partenaires. Plus d'info sur l'actualité de ce dossier dans les perspectives, à la fin de ce rapport.

Actu > Normandie > Orne

Le Conseil d'Etat donne son feu vert pour bitumer cette voie verte de l'Orne

Le chantier de la voie verte va pouvoir reprendre. Le Conseil d'Etat a donné raison, mardi 22 octobre 2024, au Département de l'Orne, qui va pouvoir poser l'enrobé.



La voie verte est toujours interdite d'accès en attendant un jugement du Conseil d'Etat. ©Archives/Vincent GUERRIER

¹⁴ Cf. : Notre communiqué de presse : [Voie Verte : les associations en appellent à l'Etat et à la justice](#).

¹⁵ Le Perche : [Voie verte du Perche : des associations écrivent une lettre au préfet](#)

¹⁶ Cf. : Le jugement et des explications [sur le site web du Tribunal de Justice de Caen](#), Le Perche [Dans l'Orne, les travaux sur la voie verte suspendus d'urgence par la justice](#) et [Pourquoi le tribunal ordonne de suspendre les travaux sur cette voie verte de l'Orne](#) et Ouest France : [Le tribunal administratif suspend les travaux d'enrobage d'une partie de la Véloscénie dans l'Orne](#).

¹⁷ Plus d'info sur notre Communiqué de presse : [Voie verte, le conseil d'etat autorise la reprise des travaux](#) et les articles publiés par France 3 Normandie : [Polémique. Pourquoi la bitumisation d'une partie de la voie verte de la Véloscénie ne passe pas ?](#), Le Perche : [Le Conseil d'Etat donne son feu vert pour bitumer cette voie verte de l'Orne](#) et Ouest France : [Pose d'un enrobé sur la Véloscénie, dans l'Orne : le Conseil d'Etat annule la suspension des travaux](#).

4. Antenne de Saint-Mard-de-Réno : le jugement est tombé

- Depuis fin 2020, les habitants de Saint-Mard-de-Réno sont confrontés à un projet d'implantation d'antenne de téléphonie mobile dont la localisation a changé au gré des propositions et des refus. Fin 2021, un dernier emplacement a été présenté par Bouygues Telecom, sous la forme d'un ultimatum, à proximité des habitations et de l'Église ainsi que d'un chemin rural bordé par des haies bocagères menacées par ce projet.
- En 2022, le permis de construire a été accordé par la Maire, sans tenir compte de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France ni de l'opposition des habitants. La même année, avec des riverains, nous avons contesté ce permis du fait des nombreuses irrégularités qu'il comportait, des atteintes à l'environnement et au cadre de vie ainsi que des risques pour la sécurité des personnes. Personne ne s'opposait au fait qu'une antenne soit installée dans la commune, mais c'est son emplacement qui pose problème.
- Fin 2022, nous avons aussi déposé un « référé suspension », un recours en urgence pour éviter que le chantier ne démarre le temps que le Tribunal Administratif statue sur le fond. Ce recours a été rejeté par le juge des référés en février 2023. Un mois après, le chantier a démarré ; il a été finalisé en mai et l'antenne a été mise en service en octobre. Malgré cela, nous avons décidé, en accord avec les riverains qui sont aussi requérants, de poursuivre la procédure initiée contre le permis de construire.
- La procédure sur le fond s'est poursuivie les deux années suivantes. Le Tribunal Administratif de Caen a jugé en notre défaveur fin novembre 2024 et a mis à la charge des requérants de verser à la commune la somme de 1.500 euros et à l'entreprise Phoenix la même somme, alors que le rapporteur public avait proposé de ne pas nous condamner aux frais de justice.
- Concernant le site de l'antenne, en 2023 des petits plants ont été plantés autour de l'installation, mais aucune plantation n'a été réalisée ni sur la D272 ni sur le chemin de la Chauvinière.
- C'est pourquoi, en février 2024, nous avons adressé une lettre à la Mairie de Saint-Mard-de-Réno, lui demandant d'exercer son pouvoir de police d'urbanisme pour faire appliquer les prescriptions du permis de construire concernant ces replantations. La Maire nous a répondu avoir alerté l'OFB, au lieu d'exercer son propre pouvoir de police.
- Pour l'instant, aucune ordonnance de mise en demeure n'a été prononcée, alors que le propriétaire de la parcelle a installé une clôture avec des barbelés le long du chemin de la Chauvinière, au lieu et place des replantations prescrites dans le permis de construire.



5. Agir pour la préservation et la restauration du bocage

- La protection des haies, arbres, chemins, cours et points d'eau fait partie des préoccupations qui ont conduit à la création de Bien vivre dans le Perche. En mars 2021, la coupe sans autorisation préalable d'une haie protégée dans la forêt de Réno-Valdieu a suscité une vive émotion parmi les habitants de Saint-Mard-de-Réno¹⁸ et nous a motivé à agir en partenariat avec Perche Avenir Environnement et FNE Normandie.
- A la suite de cette destruction, une procédure de régularisation avec remise en état et compensation des impacts a été engagée par la DREAL Normandie en 2022.
- Bien que le GAEC responsable du saccage des haies ait procédé à une partie des plantations, nous avons constaté que, fin 2023, quasiment aucune d'elles n'avait repoussé, du fait de l'absence de dispositifs de protection et d'entretien prescrits par la DREAL. C'est pourquoi nous avons adressé à son Directeur Régional une lettre pour faire état de ces constats et demander que le GAEC soit mis en demeure de se conformer aux prescriptions de la DREAL.
- Ce courrier n'a pas reçu de réponse mais à quand même eu l'effet escompté : en avril 2024 la Préfecture de l'Orne a mis en demeure M. Mariette pour qu'il replante les haies classées détruites en forêt de Réno avec deux échéances, en mai et en novembre 2024. En partenariat avec Perche Avenir Environnement, notre association a mis en place un suivi afin de nous assurer que cet arrêté soit respecté.
- Après deux visites sur site, le 15 novembre 2024 et le 15 février 2025, nous n'avons constaté qu'une réalisation très insuffisante de ces plantations : 17 arbres/baliveaux ont été replantés et seulement 7 semblent avoir pris racine. Seule une longueur de 65 m a été replantée sur 300 m, et aucune plantation le long de la ripisylve. La mise en demeure n'a donc pas été suivie d'effet.
- C'est pourquoi en avril 2025 nous avons écrit une nouvelle lettre au ministère de tutelle¹⁹ pour alerter sur la non-exécution de cette mise en demeure et demander l'application des sanctions correspondantes. Plus d'information à la fin de ce rapport, dans le chapitre « Perspectives ».

Extrait de l'arrêté

Article 1er :

Monsieur MARIETTE est mis en demeure de se conformer à l'autorisation qui lui a été délivrée par décision ministérielle du 24 juin 2022 selon les modalités suivantes :

- **Avant le 31 mai 2024 : conforter les protections (avec tuteurs et ne s'affaissant pas sur les plants) sur tous les plants en place.**
- **Avant le 30 novembre 2024 :**
 - compléter la plantation de chênes et érables (préférer le chêne pédonculé ou sessile, à défaut l'érable champêtre) pour atteindre les 40 individus le long de la parcelle agricole sur 300 m ;
 - compléter la strate arbustive (prunellier, églantier, sureau et noisetier) sur ce linéaire le long de la parcelle agricole de manière proportionnée entre les plants de chênes et éventuellement érables, afin de faire en sorte que cette haie soit à terme une haie multistrate ;
 - remplacer tous les plants existants dont l'échec aura été constaté à la sortie de l'été.

¹⁸ Cf. : Le Perche, [Sans autorisation, un agriculteur abat plusieurs arbres sur un site classé du Perche, dans l'Orne.](#)

¹⁹ Accessible en ligne suivant [ce lien](#).

6. Poulailier industriel à Eperrais : non à l'agrandissement !

- Avec deux associations partenaires, Bien vivre dans le Perche a donné un avis négatif²⁰ lors d'une enquête publique relative à l'agrandissement d'un poulailier industriel (de 30 000 à 58 000 poulets) à Eperrais.
- L'association L214 a également déposé un avis négatif et porté plainte pour mauvais traitements envers les animaux et dénoncé que l'agrandissement en question avait déjà été réalisé, sans autorisation. Stéphane Bern, s'est associé à leur démarche, en participant à une vidéo où il dénonce « le pire de l'élevage intensif »²¹. Une manifestation a été organisée devant la Préfecture, à laquelle ont participé des associations locales²².
- Malgré cette opposition citoyenne, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable et le Préfet a autorisé l'agrandissement le 29 juillet 2024. C'est pourquoi, en novembre, avec Perche Avenir Environnement, FNE Normandie et L214 nous avons initié une procédure devant le Tribunal Administratif de Caen demandant le retrait de l'autorisation préfectorale.

Actu > Normandie > Orne > Belforêt-en-Perche

L214 et Stéphane Bern dénoncent un élevage intensif de poulets dans le Perche

L'association L214 annonce avoir déposé plainte contre un éleveur du Perche, près de Bellême, pour mauvais traitements aux animaux et des démarches administratives irrégulières.



La ferme compte deux poulailiers, sur la commune d'Eperrais. ©Nathalie LEGENDRE

²⁰ Accessible en ligne sur notre [site web](#).

²¹ Cf. : Le Perche, [L214 et Stéphane Bern dénoncent un élevage intensif de poulets dans le Perche](#).

²² Cf. : Ouest France, [Projet d'extension d'un élevage intensif près de Bellême: 40 personnes ont répondu à l'appel de L214](#).

7. Photovoltaïque : oui, mais pas n'importe où ni comment !

- Nous avons participé avec des associations partenaires à deux enquêtes publiques relatives à deux projets de centrales photovoltaïques, un sur Colonard-Corubert et un autre sur Saint-Hilaire-le-Chatel. Nous avons donné, dans les deux cas, un avis négatif même si nous ne sommes pas par principe opposés au développement de la filière photovoltaïque.
- Cette filière présente des qualités du point de vue de la transition énergétique et est destinée à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, la transition énergétique ne peut pas être considérée isolément et doit s'inscrire dans la nécessaire transition écologique et dans le respect de la biodiversité et des biens communs qui sont l'eau, l'air et les sols. C'est pourquoi nous considérons que ces projets devraient se situer sur des surfaces déjà artificialisées (comme les véritables friches industrielles, les parkings ou les toitures de bâtiments) très nombreuses dans notre Département.
- Dans le cas du projet de Colonard-Corubert, situé sur un ancien centre d'enfouissement de déchets, nous avons donné mi-juin un avis défavorable²³, considérant l'état du projet soumis à l'enquête publique et les nombreux aspects restant à préciser ou à revoir. Nous avons indiqué que notre avis pourrait évoluer si nos observations et nos demandes ainsi que celles de l'autorité environnementale étaient prises en compte²⁴.
- Quant au projet de Saint-Hilaire-le-Chatel, nous avons participé à une réunion publique en juin sur ce projet puis, en septembre, à l'enquête publique. Avec nos partenaires, nous avons émis un avis défavorable²⁵ à l'installation de cette centrale solaire sur une ancienne carrière située en zone agricole protégée, sur des terres qui auraient dues être réhabilitées pour un usage agricole et paysan respectueux de l'environnement et de la biodiversité ainsi que des paysages. L'avis également défavorable déposé par la Confédération Paysanne de l'Orne allait dans le même sens.
- Dans les deux cas, les commissaires enquêteurs ont donné un avis favorable et la Préfecture a autorisé ces projets, sans tenir compte de l'avis des associations.

Actu > Normandie > Orne > Saint-Hilaire-le-Chatel

Dans le Perche, trois copains veulent s'offrir un parc photovoltaïque de cinq hectares

Trois amis envisagent d'installer des panneaux solaires sur cinq hectares de parcelles, à Saint-Hilaire-le-Chatel (Orne). Une réunion publique est prévue, mercredi 26 juin.



Les panneaux solaires devaient s'installer sur une parcelle de cinq hectares, qui est aujourd'hui un lieu de stockage de bois.
©Vincent GUERRIER

²³ Accessible en ligne sur [notre site web](#).

²⁴ Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) est une commission consultative en matière d'environnement et de santé publique.

²⁵ Également accessible en ligne suivant [ce lien](#).

8. Révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Perche

- Avant son adoption officielle par les collectivités locales, le projet de Charte 2025-2040 a été soumis à une enquête publique, du mardi 8 octobre au jeudi 7 novembre 2024, sur l'ensemble des 114 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Perche.
- Avec nos partenaires associatifs, nous avons participé à cette enquête publique. Dans un avis signé par six associations²⁶, nous avons indiqué que la nouvelle Charte nous semblait porteuse d'orientations et de mesures claires mais parfois insuffisantes, notamment sur :
 - la portée juridique de la Charte,
 - la gouvernance et la participation du public et des associations,
 - les énergies renouvelables,
 - les émissions des gaz à effet de serre,
 - l'implication des acteurs, des habitants et associations,
 - la préservation des biens communs,
 - la protection des haies et de l'eau.
- Pour conclure, nous avons donné un avis favorable sous réserve de la prise en compte de nos demandes, propositions et observations.
- Le rapport de l'enquête publique, contenant toutes les contributions ainsi que les réponses du Parc, l'avis du commissaire enquêteur et les annexes sont accessibles en ligne sur le site du Parc²⁷.



²⁶ L'avis est accessible en ligne suivant [ce lien](#).

²⁷ <https://www.parc-naturel-perche.fr/la-charte-2025-2040/l-enquete-publique>

9. Agir pour les alternatives aux pesticides dans le Perche

- En 2024 notre association a participé à la création d'un collectif réunissant des associations œuvrant pour la protection de l'environnement et la transition écologique dans le Perche²⁸. L'une de nos premières actions communes a été la préparation de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides 2025.
- Pendant le deuxième semestre de l'année 2024 et jusqu'en mars 2025, nous avons travaillé dans la conception, la production et la diffusion des 7 événements que nous avons organisés²⁹ dans le cadre de la semaine nationale coordonnée par l'association Générations Futures³⁰.
- Cette semaine nationale, qui a lieu chaque année du 20 au 30 mars, a 3 objectifs :
 - INFORMER sur les risques des pesticides pour notre santé et pour notre terre.
 - PROMOUVOIR des solutions alternatives pour consommer et produire plus durablement.
 - FÉDÉRER un réseau d'acteurs et mobiliser un public plus large.
- Dans le Perche, nous avons voulu organiser des événements de formats variés ayant un seul objectif : promouvoir les alternatives existantes, efficaces et durables aux pesticides de synthèse et montrer que les pesticides ne sont pas une fatalité et qu'il est possible de s'en passer.
- En partenariat avec Perche Avenir Environnement notre association s'est chargée notamment de l'organisation d'une conférence scientifique sur le thème des effets des pesticides sur la santé en milieu rural ainsi que deux rencontres de ciné débat, autour des films « Secrets Toxiques » et « Les agités du bocage ». Nous nous sommes également chargées de coordonner la communication autour de cette semaine riche en échanges et rencontres, une première dans Le Perche.



²⁸ Les membres fondateurs du collectif sont les associations Air du Perche, Bien vivre dans le Perche, Mortagne en Transition et Perche Avenir Environnement. A la fin de l'année, le collectif a été rejoint par l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Haute Vallée de Huisne.

²⁹ Retrouvez toutes les infos suivant [ce lien](#).

³⁰ Plus d'info : <https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

Perspectives

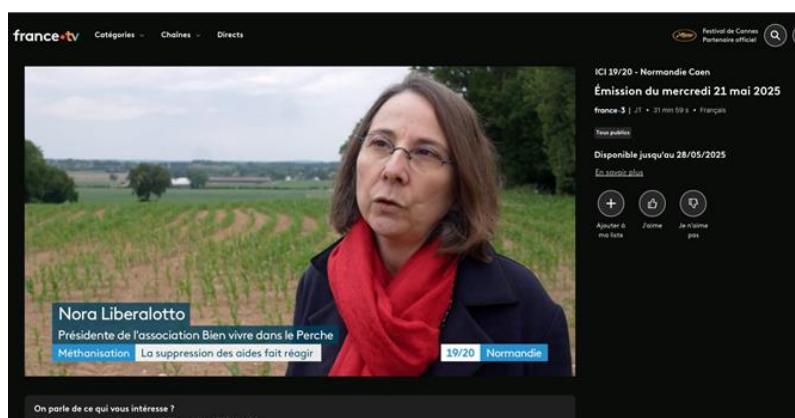
Après une année 2024 très intense et riche en échanges, 2025 a commencé sans ralentir la cadence et avec quelques bonnes nouvelles, notamment du côté de la méthanisation et du travail inter associatif.

Fin janvier, la Cour Administrative d'appel de Nantes a donné une suite favorable à la demande d'aide juridictionnelle que nous avons déposée avec l'Air du Perche, pour faire appel du jugement de première instance rejetant la demande d'annulation du permis de construire du projet de méthaniseur du lieu-dit Le Chailloué, à Saint-Mard-de-Réno. Notre avocate a déposé un mémoire en appel fin mars et le porteur de projet vient de désigner un nouvel avocat. C'est donc reparti pour un tour, en espérant que cette fois-ci nous obtiendrons gain de cause.

Mercredi 26 mars le Tribunal administratif de Caen a annulé le permis de construire d'un autre projet de méthanisation sur la même commune (au lieudit La Chersonnière), que nous avons attaqué avec des associations partenaires. La presse locale a relayé l'info³¹. Le porteur de projet a indiqué aux journalistes qu'il s'agissait d'un abandon, raison pour laquelle son entreprise n'avait pas demandé un permis rectificatif dans le délai de 3 mois accordé par les juges. Pour notre part, nous avons pu exprimer publiquement notre soulagement.

Jamais deux sans trois, le 15 mai la visite dans le Perche du Président de la Région Normandie, Hervé Morin nous a apporté encore de bonnes nouvelles : l'arrêt des subventions régionales destinées à la méthanisation et sa décision de ne pas subventionner d'avantage le projet du rebours du Perche. Pour rappel, ce projet d'infrastructure déjà soutenu par la Région (à hauteur de 100 000 euros) devait aussi être aussi cofinancé par 6 porteurs de projet de méthanisation à hauteur de 482 000 euros. L'abandon de deux d'entre eux fait peser un doute quant à la faisabilité du projet auquel nous sommes opposés. La décision de M. Morin de ne pas venir à sa rescousse est donc une excellente nouvelle.

La presse locale³² et régionale³³ s'étant mobilisée autour de ces informations, l'occasion pour nous de réagir dans ces médias ainsi que sur le JT régional de France 3³⁴. Fin mai, le journal Le Perche consacre une double page à ces nouvelles³⁵. On y lit, entre autres, la confirmation que le projet de rebours est en sursis et qu'il ne se fera pas sans l'apport des porteurs de projet. Dans ces mêmes pages, le vice-président de la Région en charge de l'environnement évoque la possibilité d'une reprise des subventions régionales, tout en justifiant leur arrêt du fait de la très forte rentabilité obtenue, grâce aux aides publiques.



³¹ Cf. : Le Perche : [La justice rejette un projet de méthaniseur dans l'Orne « pour manque de régularisation »](#) et Ouest France : [Méthanisaton dans le Perche : le tribunal administratif de Caen annule un permis de construire](#).

³² Cf. : Le Perche : [La Région Normandie stoppe ses aides à la méthanisation](#) : "On ne va pas soutenir des projets très rentables".

³³ Cf. : Ouest France : [« Je dois réduire mon budget » : la Région Normandie va arrêter de subventionner la méthanisation](#).

³⁴ Pour le visionner, cliquez sur [ce lien](#).

³⁵ Cf. : Le Perche (édition papier du 28 mai 2025), pp.6-7. En tête de l'Une, le titre annonce la couleur : « La Région Normandie justifie le gel des aides à la méthanisation. « L'argent du public ne doit pas servir à doubler les bénéfices des agriculteurs » ».

Du côté de la Voie Verte, les nouvelles sont plutôt mauvaises, mais nous continuons à nous battre. Mi-mars, le chantier de goudronnage a repris et avec lui, l'abattage d'arbres et la taille des haies en période de nidification³⁶. Avec d'autres associations, nous avons présenté un recours en urgence pour l'arrêter à nouveau, sans succès. Malgré cela, nous avons décidé de poursuivre la procédure « sur le fond », initiée en septembre dernier, en espérant obtenir gain de cause et notamment des réparations et des compensations pour les dégâts causés par ces travaux. La procédure sera clôturée fin juin, il est donc fort probable que l'audience se tienne au deuxième semestre 2025.

Quant aux haies massacrées à Saint Mard, nous attendons d'une part des nouvelles de l'OFB concernant celles situées à proximité du site de l'antenne de téléphonie, le long du chemin de la Chauvinière et sur la RD 272. D'autre part, en avril 2025, avec nos partenaires nous avons écrit une nouvelle lettre au ministère de tutelle pour alerter sur la non-exécution de sa mise en demeure relative à la replantation des haies protégées arrachées en forêt de Réno en 2021. Étant donné que le délai imparti était dépassé, puisqu'il était fixé au 30 novembre 2024, nous avons demandé l'application des sanctions correspondantes.

Concernant la procédure contre l'autorisation de l'extension de l'élevage intensif de volailles sur la commune d'Eperrais, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Préfecture et du porteur de projet à la requête présentée devant le Tribunal Administratif (TA) de Caen en novembre dernier. Nous avons appris par ailleurs qu'un autre projet d'agrandissement d'un élevage intensif de volailles, sur la commune de Villiers-sous-Mortagne, sera bientôt soumis à une enquête publique³⁷ : 13 communes sont concernées par le plan d'épandage, dont certaines le sont aussi par le projet d'Eperrais.

Toujours en lien avec l'agro-industrie, avec d'autres associations partenaires nous travaillons sur des problématiques liées à l'usine d'équarrissage Atemax, située à Saint-Langis-les-Mortagne. Nous nous intéressons d'une part à la suite donnée aux graves dysfonctionnements survenus l'été dernier, lui ayant valu une mise en demeure préfectorale, contesté par Atemax par voie de presse³⁸. D'autre part, nous préparons un recours gracieux pour contester le permis modificatif concernant le projet de gazéificateur, du fait qu'il est moins disant sur le volet paysager que le permis initial notamment.

Ce début d'année 2025 a été aussi marqué par les préparatifs puis la réalisation de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides dans le Perche, du 20 au 30 mars. Vous êtes nombreux à avoir participé aux 7 événements organisés par le collectif inter associatif³⁹. Cette semaine a été très riche en échanges avec des intervenants de qualité. La conférence scientifique⁴⁰ a été enregistrée et sera bientôt mise en ligne sur notre chaîne YouTube.



Une centaine de personnes ont assisté à la conférence, samedi. | OUEST-FRANCE

 Ouest-France

Publié le 24/03/2025 à 19h54

³⁶ Plus d'info : Le Perche : [La Véloscénie bitumée dans le Perche, c'est désormais une réalité.](#)

³⁷ Elle sera ouverte du 17 juin au 17 juillet. Plus d'information sur le site web de la Préfecture de l'Orne, suivant [ce lien](#).

³⁸ Le Perche, « [Sept mois après son dysfonctionnement, Atemax conteste devoir rendre des comptes dans l'Orne](#) ».

³⁹ La presse locale en a parlé : Le Perche, [Dans le Perche, une semaine autour des alternatives aux pesticides](#) et Ouest France : [Conférence, café citoyen : des rendez-vous dans le Perche pour parler agriculture et pesticides.](#)

⁴⁰ Ouest France, [« Un lien entre les activités agricoles et des cancers » : les pesticides en question dans le Perche.](#)

Le bilan très positif de cette première Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides dans le Perche, nous encourage à poursuivre le travail sur cette nouvelle thématique et, avec les autres membres du collectif, nous commençons à réfléchir aux événements que nous pourrions organiser l'année prochaine. En ce début d'été, après un an de travail commun, nous réfléchissons aussi à la possibilité de fonder ensemble une fédération percheronne, avec un format d'association loi 1901. Dans tous les cas, nous sommes heureux de constater, encore une fois, que l'union fait la force !

Pour finir, un grand merci à toutes les personnes qui, d'une façon ou une autre, agissent avec nous et soutiennent nos actions. Après 4 ans d'existence et dans un contexte national et international très inquiétant pour l'environnement et pour le vivre ensemble, nous sommes heureux d'agir localement pour montrer que, comme l'a aussi bien dit Bertolt Brecht, « *celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu* ».

Au cours de ces 4 ans, nous avons certes essuyé quelques défaites, mais aussi obtenu quelques petites victoires. Dans chacun des combats que nous avons engagés, nous avons beaucoup appris et fait de belles rencontres. Tout cela nous donne le courage et l'envie de continuer à nous battre ensemble pour défendre l'environnement, la biodiversité, l'agriculture paysanne et les paysages du Perche. Merci encore pour votre soutien !

BIEN VIVRE DANS LE PERCHE
La Petellière 2 (Chez M. Lecoq)
61400 SAINT MARD DE RENO

contact@bvperche.org

www.bvperche.org

